



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Direction des Pèlerinages

1 rue Hector Berlioz - CS 3061 - 42030 Saint-Etienne Cedex 2

Pèlerinage à ND DE COTIGNAC 500^e anniversaire des apparitions Du 3 au 6 avril 2019

Une fiche d'inscription est valable pour une personne ou un couple avec la même adresse.

Date limite d'inscription : le 1 MARS 2019

Merci d'indiquer vos Nom et Prénom exacts figurant sur votre pièce d'identité

1) **Nom** (en majuscule) : Prénom

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville Téléphone :

Portable : Mail :

Paroisse : Profession :

2) Votre conjoint : **Nom** (en majuscule) : Prénom

Date de naissance : Lieu de naissance :

Portable : Profession :

Personnes à prévenir en cas d'accident en cours de pèlerinage :

NOM et Prénom :Téléphone : Lien de parenté :

NOM et Prénom :Téléphone : Lien de parenté :

MON INSCRIPTION

Départ du diocèse : Plusieurs points de ramassage sont possibles (à cocher) :

St Etienne

- St Etienne Evêché
 St Etienne La Terrasse

Vallée de l'Ondaine

- Firminy
 Le Chambon Feugerolles
 La Ricamarie

Vallée du Gier

- St Chamond
 L'Horme
 Rive de Gier

Plaine du Forez

- Feurs
 Montbrison
 Montrond les Bains
 Chazelles/Lyon
 St Galmier
 Veauche
 Andrézieux Bouthéon

- Attention : les points de ramassage sont prévus selon l'itinéraire du car : merci de vous reporter au programme détaillé. Pour les ramassages hors itinéraires, une navette spéciale sera affrétée moyennant un supplément.

Hébergement pendant le séjour :

Je choisis pour mon hébergement : (sous réserve d'obtention auprès des hébergements réservés pour le séjour)

Chambre individuelle (dans la limite des places disponibles - supplément 35 €) avec toilettes sur le palier.

Chambre à 2 lits à partager avec

Si vous désirez partager votre chambre avec une personne de votre connaissance, veuillez mentionner son nom.

Sans indication de votre part, nous vous grouperons avec un participant qui accepte de partager une chambre à 2 lits.

Les chambres ne pouvant être complétées à la date limite d'inscription seront requalifiées par les hôteliers en chambre individuelle avec supplément.

Chambre à 1 grand lit (pour les couples)

MON PELERINAGE

Prix du voyage : x pers. = €

Supplément chambre individuelle : €

Ramassage avec supplément (voir programme détaillée) : x pers. = €

Montant total du voyage : €

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente conformes aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, et aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme, et les arrêtés de juillet 2018 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

► Après avoir pris connaissance du programme, de la participation financière, et des conditions générales et particulières, je vous confirme mon inscription et vous adresse la **somme de 120 euros par personne**, en acompte de mon séjour à l'ordre de la Direction des Pèlerinages (par chèque, en espèces, par chèques vacances).

► Je réglerai le solde du pèlerinage à réception du dossier de confirmation envoyé 1 mois avant le départ.

Fait à Le Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Dans le cadre de votre inscription à un pèlerinage, vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation du pèlerinage. Ces données sont enregistrées et conservées pendant la durée légale, dans un fichier informatisé de la Direction des Pèlerinages, service de l'Association Diocésaine de Saint-Etienne, pour échanger avec vous. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'Association Diocésaine : dpo@diocese-saintetienne.fr. Nous nous engageons à ne pas céder, échanger ou louer, à des fins commerciales, toute information vous concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir de sollicitations de notre part, cochez cette case .

MON REGLEMENT (à l'ordre de ADSE Pèlerinages)

Si vous souhaitez échelonner votre règlement par chèques, merci de nous adresser les 3 chèques (dont votre chèque d'acompte) en même temps, nous nous chargerons de l'étalement des chèques. Dans tous les cas, le règlement doit être effectué en totalité un mois avant le départ.

Règlement n°1 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :
 espèces chèques vacances chèque n° à débiter le

Règlement n°2 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :
 espèces chèques vacances chèque n° à débiter le

Règlement n°3 : Montant :€ Effectué le : Reçu le :
 espèces chèques vacances chèque n° à débiter le